

Code du bâtiment désuet :

Le retard du gouvernement coûte 6,3 M\$ additionnel par année

Montréal, le 13 juin 2011 – Fondation Rivières estime que le retard du gouvernement du Québec à mettre en vigueur un nouveau Code du bâtiment coûtera au bas mot 6,3 M\$ pour chaque année de retard. Ces pertes s'accumuleront chaque année : 6,3 M\$ pour 2009, 12,6 M\$ pour 2010, 18,9 M\$ pour 2011, 25,2 M\$ pour 2012, soit un total de 63 M\$ jusqu'à maintenant.

Cette électricité équivaut à l'énergie produite à chaque année par quatre petites centrales hydroélectriques de la taille de celle qu'a acceptée le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur la rivière Jacques-Cartier, à Shannon, où la production anticipée serait d'un peu moins de 18 GWh. On peut comprendre que jusqu'à maintenant il faudra seize petites centrales de cette taille pour compenser le retard cumulé.

« On peut se demander pourquoi la volonté politique ne manque pas de vigueur lorsque vient le temps de construire des barrages alors que la simple adoption de la norme Novoclimat, mise en application sur une base volontaire depuis des années, reste sur une tablette » questionne Pierre Trudel, administrateur à la Fondation Rivières et directeur général de la Fédération québécoise du canot et du kayak.

Mais le Code du bâtiment doit aussi s'attaquer aux secteurs commerciaux, institutionnels et industriels où les retards seraient encore plus grands. La Stratégie énergétique du gouvernement libéral promulguée en 2006 mentionnait pourtant explicitement à la page 51 que la nouvelle réglementation « *comprendra de nouvelles exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments et habitations construits à compter de 2008, en vue d'améliorer de 20% à 25 % la performance énergétique de ces bâtiments* ».

Fondation Rivières invite la population à visionner le clip vidéo portant sur l'efficacité énergétique et mettant en vedette Céline Bonnier sur le site avecenergie.org. En 2009 au moment où il a été produit, on y mentionnait déjà les retards inexplicables cumulés dans le dossier Novoclimat. Deux ans plus tard deux explications s'imposent : incompétence ou retards volontaires. Il appartient à la Ministre d'expliquer la situation.

- 30 -

Pour visionner le clip vidéo de Céline Bonnier :
<http://www.avecenergie.org/index.php?pview=efficacite>

Source: Pierre Trudel, administrateur et porte-parole, 514 272-2666.